

**ARRETE DU GRBC ORGANISANT L'INTERVENTION FINANCIERE DE LA
REGION DANS LES FRAIS D'ELABORATION, DE MODIFICATION ET
D'ABROGATION DES PPAS.**

AVIS DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT

20 décembre 2019

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
Commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels [ici](#)
www.crd-goc.brussels [ici](#)

Vu la demande d'avis sollicitée par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur le projet d'arrêté organisant l'intervention financière de la Région dans les frais d'élaboration, de modification et d'abrogation des PPAS reçue en date du 13 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019, relatif à la Commission régionale de développement ;

Après avoir entendu le représentant du Cabinet du Ministre-Président, Rudi Vervoort, lors de sa réunion du 19 décembre;

La Commission émet en date du 20 décembre 2019, l'avis suivant :

La Commission apprécie la volonté du Gouvernement d'orienter les projets de PPAS dans l'optique du PRDD grâce à leur financement et remet un avis positif sur le projet d'arrêté.

Elle estime, en effet, que les nouvelles règles de financement prévues doivent être un levier pour arriver à intégrer la vision du PRDD et suggère d'inscrire une évaluation préalable de chaque projet sous cet angle.

La Commission soutient également la volonté du Gouvernement de compléter ce financement par un accompagnement dans la préparation et la mise en œuvre des PPAS.

Cet accompagnement n'est pas seulement le contrôle du respect des règlements mais surtout l'encadrement des communes tout au long du processus. Une suggestion serait de prévoir des formations pour éduquer les agents communaux à argumenter leur positionnement et pas seulement à présenter un plan.

La Commission est rassurée quant au fait qu'une grande partie des responsabilités soit transférée à Perspective et insiste pour que tous les moyens soient donnés pour permettre cet accompagnement de qualité.

Avis de la Commission : favorable